

REGLEMENT SPECIFIQUE JEUNES

DU COMITE DE BASKET BALL DE LOIRE ATLANTIQUE

• GENERALITES.....	Pages 46 à 47
• HORAIRES DES RENCONTRES..	Pages 47 à 48
• U12 – U13 ACCES REGION	Pages 48 à 50
• RECOMMANDATIONS TECHNIQUES	Pages 50 à 51
• REGLES OFFICIELLES DE LA PRATIQUE MINI BASKET	Pages 52 à 70
• AIDE PRATIQUE SPECIFIQUE JEUNES.....	Pages 71 à 72

I. GENERALITES

ARTICLE 1 : -

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats, et exposées dans le Règlement Sportif Départemental.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

➤ Le championnat « Jeunes » du Comité Départemental est ouvert aux équipes Masculines et Féminines des catégories :

- U20
- U18F
- U17M
- U15
- U13
- U11
- U9

à raison d'une ou plusieurs équipes par groupement sportif.

➤ **Les joueurs (ses) brûlés (ées) du Championnat Régional (Masculin et Féminin) ne peuvent participer à ce championnat.**

ARTICLE 3 – SYSTEME DES EPREUVES

Le championnat se déroule en 2 phases.

A l'issue de la 1ère phase :

Les montées et descentes seront validées par le Bureau du Comité Départemental sur proposition de la Commission Sportive.

ARTICLE 3.1 – SPECIFIQUE AU CHAMPIONNAT ELITE

- Entre les 2 phases, le groupement sportif pourra modifier la composition de ses équipes et devra fournir une liste de brûlés (pour les U11 : 4 brûlés et pour les autres catégories : 5 brûlés).

ARTICLE 4 – CATEGORIES D'ÂGE COMMUNES AUX LICENCIES MASCULINS ET FEMININES

Catégories	Age	Année de naissance
Mini Basket		
U7	6 ans et avant	2013 et 2012
U8 - U9	7 et 8 ans	2011 et 2010
U10 - U11	9 et 10 ans	2009 et 2008
Jeunes		
U12 - U13	11 et 12 ans	2007 et 2006
U14 - U15	13 et 14 ans	2005 et 2004
U16 - U17	15, 16 ans	2003 et 2002
U18 - U19 - U20	17 ,18 et 19 ans	2001 -2000 -1999

ARTICLE 5 – SURCLASSEMENT DE CATEGORIE

Voir annexe 1.

ARTICLE 6 - MIXITE

Voir le règlement U8 à U11

ARTICLE 7

Le Bureau du Comité Départemental 44 est habilité à prendre toute décision dans les cas non précisés dans le présent règlement ou dans ses Règlements Généraux.

ARTICLE 8 - ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par le CD44 pour les divisions suivantes :

- **U18F D1**
 - **U17M D1, 1^{ère} phase**
 - **U15 D1, 1^{ère} phase**
 - **U13 Accès Région 1^{ère} Phase**
 - U18F Elite
 - **U17M Elite 2^{ème} phase**
 - **U15 Elite 2^{ème} phase**
 - Et **U13 Elite 2^{ème} phase.**
- En fonction du nombre d'officiels disponibles

Les frais d'arbitrage seront réglés à parts égales entre les équipes en présence.

II. HORAIRES DES RENCONTRES

ARTICLE 9 –MODALITE DES DEROGATIONS D'HORAIRES

1. Toute demande (d'avance, de report ou inversion devra être faite par FBI WEB V.2 à la Commission Sportive (avec motif détaillé) en y joignant le ou les justificatifs éventuels.

2. Tout groupement sportif demandeur, ayant une ou plusieurs équipes désignées (arbitres nommés par le CD), devra communiquer 30 jours avant la date effective de la rencontre, son intention au groupement adverse qui répondra **dans les 10 jours calendaires suivant la demande.**
3. Sans réponse dans ce délai, la Commission Sportive statuera.
4. Un changement de date devra faire l'objet d'une dérogation au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre (la réponse du club adverse devra être faite avant le jeudi midi) pour toutes les catégories non prévues au paragraphe 2.

Des reports justifiés peuvent être accordés après le mercredi mais restent soumis à la décision finale de la Commission Sportive.

Des dates d'avance ou de report sont planifiées au calendrier général du CD.

ARTICLE 10 – TITRE

Les premiers des poules ELITE disputent une finale pour le titre de champion départemental sauf en U11.

III. U12 et U13

CAHIER DES CHARGES U13 ACCES REGION

OBLIGATIONS

- S'entraîner au moins 3 heures par semaine en 2 séquences.
- Etre le Manager et l'Entraîneur : (contrôle sur les feuilles de marque).
- Posséder le diplôme entraîneur Jeune ou Initiateur inscrit en formation EJ (obligation imposée par la Ligue pour la phase Régionale).

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT REGIONAL U13

LES REGLES DE PARTICIPATION

Respect de l'ensemble des règles de participation actuelles, à savoir 5 C1, C2 ou T et U13 autorisés. 8 joueurs-euses minimum sur la feuille de match.

LE CAHIER DES CHARGES

Club :

- Participation obligatoire de l'entraîneur (l'entraîneur assistant sera invité) de l'équipe U13 à au moins une réunion par an dans le cadre du PSRE.
- Trois séances d'entraînement par semaine au minimum doivent être proposées à chaque jeune composant l'effectif de l'équipe U13 (interne ou externe au club).
- Le groupe d'entraînement idéal, est de 12 joueurs-euses avec 6 à 8 U13 et 4 à 6 U12 ou U11.

Installation :

Classement H1 au minimum.

Encadrement :

- Un entraîneur P1 ou EJ (obligation de recyclage en règle).
- Un assistant en formation ou présent au « Clinic » régional.
- Ces deux entraîneurs seront en contact régulier avec le Cadre Technique Fédéral responsable de la formation du joueur dans son comité départemental afin d'échanger sur les joueurs-euses ainsi que sur l'évolution du Groupe Potentiel Départemental (voir ci-dessous). Il sera conseillé de prendre les statistiques afin qu'elles servent dans ces échanges.
- Un dirigeant référent est rattaché à l'équipe.

Joueurs :

- Le Groupe Potentiel Départemental est défini comme suit : ce sont les 10 à 20 noms maximum (selon les comités) par année d'âge U12 et U13 de jeunes susceptibles d'intégrer à moyen ou long terme une sélection (départementale ou régionale). Cette liste est proposée par le Cadre Technique Fédéral responsable de la formation du joueur dans son comité départemental, puis validée par l'ETR avant la fin avril.
- Dans le cadre du Projet Sportif Régional Elite, les jeunes qui font partie du « Groupe Potentiel Départemental » devront, dans la mesure du possible, intégrer une équipe évoluant en U13 région au moins (ils peuvent aussi intégrer des équipes U15 Région ou Nation)

Technique :

Respect des directives techniques de la FFBB (voir le tableau ci-dessous), ainsi que des préconisations émises par l'ETR de la Ligue des Pays de la Loire (selon le document « cahier des charges technique des TIC » à disposition auprès de votre Cadre Technique Fédéral).

A ce titre toutes les défenses de zone (tout terrain et demi terrain) sont interdites. Le développement du jeu rapide doit être la priorité de la construction de jeu offensif (limiter l'organisation du jeu placé).

LE CHOIX DES PROJETS

1. Les clubs ou CTC ayant une équipe en U15 Elite auront une équipe inscrite en U13 Région la saison suivante (même si elle n'est pas réinscrite en CDF). Un courrier de la Ligue sera adressé à ces clubs pour qu'ils confirment cet engagement d'office fin mars.
2. Chaque comité devra donner ses équipes par ordre de préférence en tenant compte des quotas suivants, ce quota incluant les équipes disposant de places réservées :

3.

CD 44	CD 49	CD 85	CD 72	CD 53	TOTAL
5	4	3	2	2	16

4. La Ligue aura 2 places « invitations »

Chaque comité donnera une équipe supplémentaire au nombre indiqué ci-dessus, puis la Ligue (réunion mixte commission sportive / technique) choisira en fonction des critères suivants :

- Jeunes du club inscrit dans la liste « Groupe Potentiel Départemental »,
- Historique dans les championnats régionaux,

Projet du club

5. Des montées des départements (6) seront validées pour la seconde phase de ce championnat à partir de janvier. Les quotas seront les suivants, ces équipes évolueront au deuxième niveau régional.

6.

CD 44	CD 49	CD 85	CD 72	CD 53	TOTAL
2	1	1	1	1	6

LE CALENDRIER

Chaque saison les comités envoient à la Ligue le choix de leurs équipes en fonction des quotas (plus une équipe pour les « invitations ligue ») avant la fin du mois de mai.

La Ligue donnera les équipes qualifiées à cette compétition à une date fixée chaque année par la commission sportive régionale. (Vers la mi-juin)

Annexe : Répartition des contenus U13.

REPARTITION EN POURCENTAGE DES CONTENUS D'ENTRAINEMENT

DOMAINES DE TRAVAIL	CONTENUS D'ENTRAINEMENT		REPARTITION %	
Fondamentaux individuels offensifs (FIO)	FIO avec ballon	Tir	25 à 30%	35 à 40%
		Autres fondamentaux	10 à 15%	
	FIO sans ballon	Démarquage		
Fondamentaux collectifs offensifs (FCO)	Contre-attaque		25 à 30%	
	L'attaque placée en jeu réduit	Jeu de passe et jeu intérieur		
		Jeu en fixation passe		
		Ecrans porteur et écrans non porteurs		
Fondamentaux individuels défensifs (FID)	Défense 1 c 1		5 à 10%	
	Défense 1 c 1 + passeur (avec démarquage)			
Fondamentaux collectifs défensifs (FCD)	Défense contre passer –couper côté ballon			
	Défense contre une action de coupe venant de l'opposé			
	Défense contre le jeu de passe et le jeu intérieur			
	Défense contre le jeu de fixation – passe			
Jeu dirigé et / ou match	5 contre 5		5 à 10%	
Formation physique			15%	

IV.RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

ARTICLE 14 – ASPECTS TECHNIQUES

Défense HOMME A HOMME obligatoire de U9 jusqu'à U15 compris.

Elle s'effectue tout terrain pour les U9 et U11. Elle est recommandée pour les autres.

C'est une organisation collective ou chaque joueur prend en charge indifféremment un joueur adverse.

Nous préconisons de faire défendre, **immédiatement**, un joueur sur le porteur du ballon pendant que les autres s'organisent le plus vite possible pour défendre sur les autres joueurs, lors d'une perte de balle.

Pour les U13 :

- il est recommandé d'être placé(e) face à l'attaquant pour intervenir sur le ballon, les interventions par derrière ou sur le côté doivent être sanctionnées par une faute **s'il y a contact**.
- on peut changer de joueur, **notamment** lorsque la situation le demande (défenseur dépassé par le porteur de balle).
- *Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.*
- la Zone Press est autorisée tout terrain.

Pour les U15:

- idem U13,
- la Zone Press est autorisée.
- *Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.*

Pour les U17M et U18F :

- Règlement FFBB.

Commentaires : Nous rappelons que la défense de zone est interdite jusqu'en U15.

Une défense est dite en zone si les joueurs (ses) ne défendent pas en Homme à Homme et qu'ils se contentent d'occuper des espaces prédéfinis dans la zone restrictive ou en périphérie de celle-ci.

Nota : Une attaque large (aux alentours des 6,25m), et en mouvement, permet d'éviter un regroupement défensif adverse, source de confusion avec une défense de zone.

Sur le plan pédagogique, jusqu'en U13, les écrans sont fortement déconseillés (bien qu'autorisés par le règlement) et non formateur.

LES RÈGLES OFFICIELLES DE LA PRATIQUE MINIBASKET

Édition F.F.B.B. d'avril 2015

Document rédigé par les membres de la commission MiniBasket en Mai 2016.

Comité de Loire Atlantique, groupe de travail 7/11 ans

LES RÈGLES OFFICIELLES DE LA PRATIQUE MINIBASKET

Ce document est destiné à présenter aux structures de la Fédération Française de Basket-Ball les règles officielles de la pratique MiniBasket. Il a été élaboré après trois ans de concertation et d'échanges avec les acteurs du MiniBasket sur les territoires.

Il se veut en parfaite cohérence avec le CAHIER TECHNIQUE 7/11 ANS validé par le Directeur Technique National.

Il a pour objet d'être, dans son contenu et dans sa présentation, un outil informant des règles de la pratique qui doivent être appliquées sur le territoire à partir de septembre 2014.

Les comités départementaux, par le biais de leurs commissions MiniBasket, se doivent de respecter l'esprit des présentes règles.

Pour la catégorie baby U7, l'outil principal de référence est le KIT BABYBALL.

Ce document comprend trois chapitres :

- La philosophie générale et des exemples concrets d'organisations pédagogiques
- Les codes de conduite
- Mise en application des règles de jeu du MiniBasket
- Les règles officielles de la pratique MiniBasket

En annexe :

- « Aide pratique », mémento récapitulatif du règlement officiel MiniBasket
- « Feuille de match »

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE ET ORGANISATIONS PÉDAGOGIQUES

POUR UNE COMPÉTITION FORMATRICE



Le résultat des compétitions quelle que soit leur forme **ne peut être un but ou un objectif**. La compétition devra avant tout être **formatrice** et donc **adaptée aux capacités, aux caractéristiques et aux attentes des enfants**.

Cela demande de se démarquer du modèle adulte dans lequel le résultat prime. Les entraîneurs devront avoir des **objectifs à long terme** en prévoyant une **progression** à l'entraînement. La compétition sera la suite logique des apprentissages.

Les formes jouées, que ce soit à l'entraînement ou en compétition, devront avoir pour objectif premier de **procurer une expérience qui permette aux enfants d'évoluer** dans leur apprentissage.

Ainsi il faudra privilégier toutes les formes jouées proposées en considérant les recommandations pour chaque niveau – Débutants, Confirmés.

Il est inconcevable :

- **que des enfants passent une ou deux heures dans une voiture pour ne pas ou peu jouer!**
- **qu'un enfant ne joue pas ou peu** en raison de sa faiblesse, son inexpérience ou sa morphologie.
- **que** des enfants ne touchent quasiment jamais la balle dans un match.
- que **des écarts énormes existent au score** (les meilleurs ne progressent pas et les autres sont écoeurés).
- que des enfants soient spécialisés trop tôt sur des postes de jeu.
- **que** seul le gain du match compte et puisse constituer une satisfaction.
- que la victoire soit dévalorisée quand elle a été obtenue après une rencontre serrée disputée dans un excellent état d'esprit.
- que l'entraîneur ne fasse que des remarques négatives sans jamais valoriser et positiver.
- **que l'aspect éducatif soit mis de côté** et que l'entraîneur ne soit pas un réel exemple par son attitude ou ses paroles.

QUELQUES PROPOSITIONS DE PLATEAUX / COMPÉTITIONS

LES COMPÉTITIONS POUR LES U7:

Elles se dérouleront sous forme de plateaux dans lesquels on prévoira **des ateliers avec jeux et des rencontres à effectif réduit sur mini-terrain.**

EXEMPLE AVEC 5 ATELIERS (5 **groupes de niveaux** de 6 joueurs) : mélanger les clubs et sexes.
Les enfants tournent toutes les 15 minutes dans les ateliers.

ATELIER 1 : ATELIER DRIBBLE

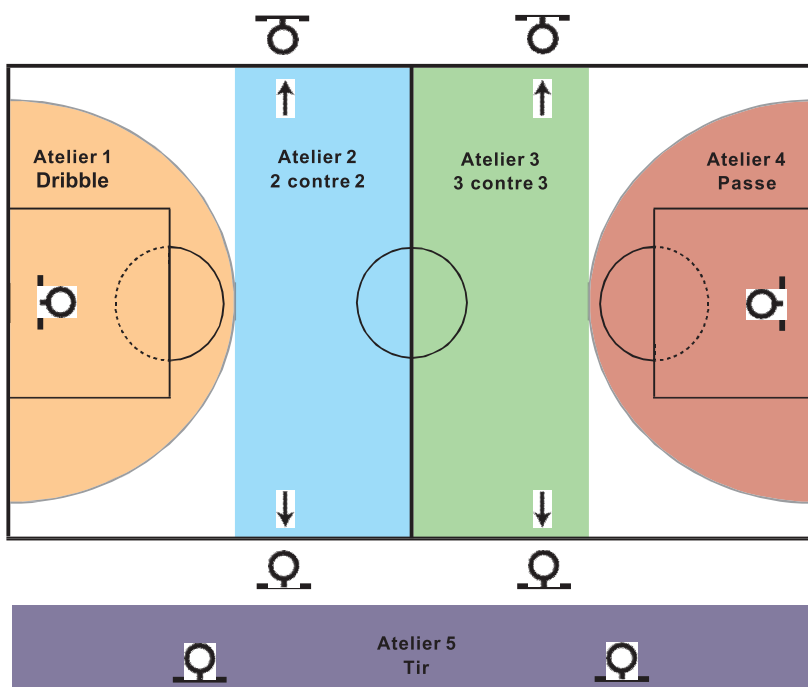
ATELIER 2 : JEU 2 CONTRE 2

ATELIER 3 : 3 CONTRE 3

ATELIER 4 : ATELIER PASSE

ATELIER 5 : ATELIER TIR

On utilisera les paniers latéraux et le tour du terrain pour installer les ateliers, deux terrains en travers pour les matchs deux contre deux et trois contre trois.



LES COMPÉTITIONS POUR LES U9 :

Protocole d'échauffement obligatoire U9 Débutants :

PROTOCOLE D'ÉCHAUFFEMENT OBLIGATOIRE U9 DÉBUTANT

AVANT MATCH :

L'échauffement sous forme de protocole U9 Débutants (2X3mn).

Les 2 épreuves en échauffement d'avant match ou 1 épreuve en avant match et l'autre à la mi-temps.

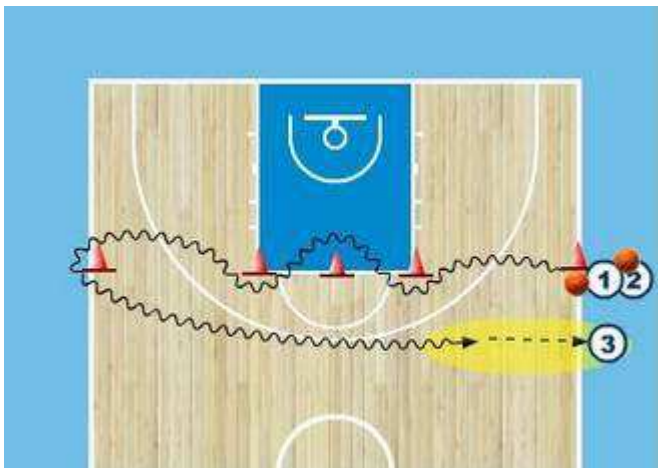
Matériel nécessaire :

- 1 Chrono de 3mn (celui du match).
- 2 ballons par équipe.
- 5 plots pour le slalom et les tirs en course.

DEROULEMENT DU SLALOM A 2 BALLONS A HAUTEUR DES LANCERS FRANCS 3MN :

A l'aller : Départ en dribble du 1er plot, slalom entre les 3 plots et poursuivre en dribble jusqu'au 4ème plot, tourner autour.

Au retour: dribble de progression (sans slalom) + passe entre les 2 derniers plots ou main à main au joueur suivant.

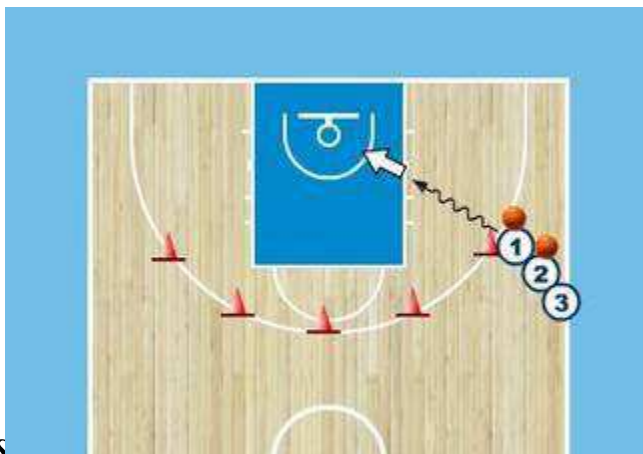


Compter le nombre de passages effectués par équipe. L'équipe vainqueur est l'équipe qui a effectué le plus de passages. (si égalité, alors partage de points).

DEROULEMENT DU JEU DE TIRS DES 5 PLOTS 3MN :

5 plots positionnés sur la ligne des 3 points.

5 Positions de tir, marquer 3 tirs par équipe à chaque plot, idéalement en course (dribble + empreintes avec une **très grande tolérance sur le « marcher »**).



Compter le nombre de paniers réussis par équipe. L'équipe vainqueur est la première équipe qui a marqué les 15 tirs en moins de 3 minutes ou celle qui en a marqué le plus au terme des 3 minutes (si égalité, alors partage de points).

POUR CHAQUE EPREUVE :

- Équipe vainqueur : **6 pts.**
- Équipe vaincue : **3 pts.**
- Egalité : **4 Pts par équipe.**

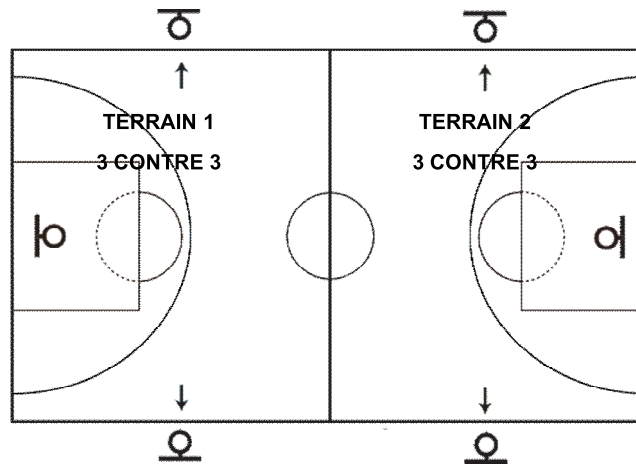
Chaque équipe débute donc le match avec des

LES COMPÉTITIONS POUR LES « U9 DÉBUTANTS »

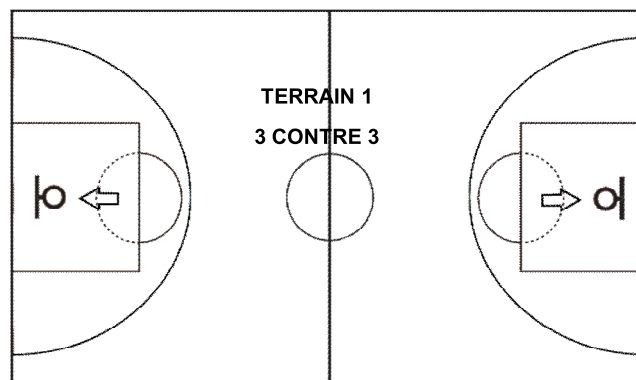
Le jeu à effectif réduit est l'objectif majeur. Pour autant si l'organisation de la salle le permet, les enfants qui ne joueront pas pourront être actifs sur des ateliers latéraux.

Protocole obligatoire + Formule match en 3 contre 3 sur terrain latéraux ou grand terrain.

1^{er} possibilité d'organisation, Le jeu 3 contre 3 en travers avec deux (ou plusieurs) terrains parallèles :



2^{ème} possibilité d'organisation, Le jeu 3 contre 3 sur grand terrain :



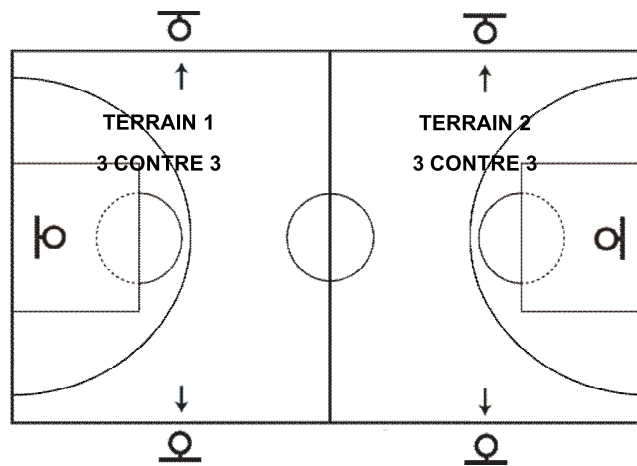
LES COMPÉTITIONS POUR LES « U9 CONFIRMÉS » :

On ne retrouvera, dans ce niveau, que des équipes composées de joueurs ayant déjà une réelle expérience du basket.

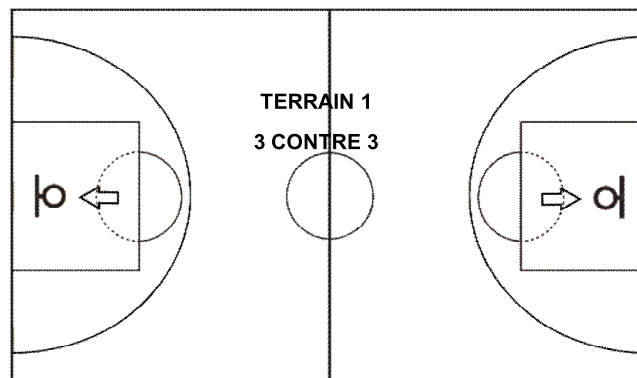
Formule match 3 contre 3 sur terrain latéraux ou sur grand terrain.

Le 3 contre 3 tout terrain arbitré avec des règles très strictes n'est pas à bannir mais il doit arriver à la fin d'un parcours de formation dans lequel les difficultés ont été introduites graduellement (dernier trimestre).

1^{er} possibilité d'organisation, Le jeu 3 contre 3 en travers avec deux (ou plusieurs) terrains parallèles :



2^{ème} possibilité d'organisation, Le jeu 3 contre 3 sur grand terrain :



Dans ces formules, il sera obligatoire que chaque enfant joue au minimum durant la moitié du temps de jeu prévu.

LES COMPÉTITIONS POUR LES U11 :

Formule match sur tout terrain en 4 contre 4.

LES VALEURS DU MINIBASKET

Notre sport est pour l'instant épargné par les phénomènes de violence que l'on peut voir dans d'autres disciplines. Le fait que l'aspect éducatif ne soit jamais mis de côté n'est sans doute pas étranger à ce constat. Nos Minibasketteurs sont les basketteurs de demain. Aussi, afin que cette situation perdure, il convient d'être vigilant et de ne pas déroger à certains principes.

Nos valeurs ont pour objectif de permettre à chaque enfant, au travers du sport, d'apprendre à mieux vivre avec l'autre.

Il conviendra de ne pas laisser insidieusement des comportements déviants s'installer à l'entraînement comme en compétition.

Chaque acteur du MiniBasket doit à son niveau s'inscrire dans cette démarche.

CODE DE CONDUITE DE L'ENTRAÎNEUR DE MINIBASKET

Ne jamais oublier que l'entraîneur est d'abord un exemple et un éducateur !

L'ENTRAÎNEUR S'EFFORCERA

- ✓ D'être ponctuel et d'arriver 15 minutes avant la séance.
- ✓ De préparer sa séance.
- ✓ De donner le goût du basket et d'enseigner ses règles et valeurs.
- ✓ D'être équitable et juste dans ses décisions et propos.
- ✓ D'être rigoureux. De transmettre les convocations, informations...
- ✓ D'être enthousiaste.
- ✓ D'avoir une tenue vestimentaire d'entraîneur de basket.
- ✓ De diriger son staff avec précision mais aussi compréhension et amabilité.
- ✓ D'anticiper les besoins (matériel...).
- ✓ De s'adapter aux réalités, contraintes locales et changements de dernière minute.
- ✓ De se former et de s'informer.
- ✓ D'être agréable avec les Minibasketteurs.
- ✓ D'avoir un langage correct avec chacun.
- ✓ D'être responsable face à des mineurs (vérifier que les parents sont là pour reprendre leurs enfants à la fin de l'entraînement...).
- ✓ De laisser les enfants s'exprimer.
- ✓ De transmettre le goût d'un sport collectif.
- ✓ De féliciter, d'encourager...
- ✓ De donner des solutions, de démontrer, d'être positif, d'expliquer...
- ✓ D'être patient.

L'ENTRAÎNEUR S'INTERDIRA

- ✗ De systématiquement punir.
- ✗ D'exclure définitivement un enfant d'une séance.
- ✗ D'hurler, crier sans cesse.
- ✗ D'humilier, dévaloriser les enfants...
- ✗ De laisser les enfants sans surveillance.
- ✗ De considérer l'enfant comme un adulte en miniature.
- ✗ De ne pas respecter les officiels.
- ✗ De ne pas respecter les adversaires.
- ✗ De ne pas respecter le matériel et les installations.
- ✗ De ne pas avertir les parents suffisamment à l'avance de ses absences.
- ✗ De ne pas rendre compte régulièrement du fonctionnement à ses dirigeants.
- ✗ De critiquer les parents, dirigeants « à chaud » et ouvertement.

CODE DE CONDUITE DES PARENTS DE MINIBASKETTEURS

Le parent doit être, en toutes circonstances, le relais éducatif de l'entraîneur.

LES PARENTS S'EFFORCERONT

- ✓ De proposer leurs services et de participer à l'aventure humaine MiniBasket.
- ✓ D'encourager, d'être positif avec tous les enfants.
- ✓ D'être des parents éducateurs qui relayeront les règles et valeurs du MiniBasket.
- ✓ De respecter les règles édictées lors de la réunion de début de saison.
- ✓ De considérer l'équipe adverse comme un partenaire de jeu avec qui la convivialité sera de rigueur.
- ✓ De comprendre que le jeu prime sur l'enjeu.
- ✓ D'être ponctuels.
- ✓ De prévenir en cas d'absence ou retard.
- ✓ D'équiper leur enfant d'une tenue adaptée.
- ✓ De communiquer avec l'entraîneur.
- ✓ D'être responsable lors de la prise en charge d'enfants (entraînement, déplacements...).

LES PARENTS S'INTERDIRONT

- ✗ De considérer l'école de MiniBasket comme une garderie.
- ✗ D'hurler, de vociférer au bord des terrains.
- ✗ De ne s'intéresser qu'à leur enfant.
- ✗ D'insulter, de dévaloriser les arbitres et officiels.
- ✗ De se substituer à l'entraîneur.
- ✗ De réagir « à chaud ».
- ✗ De considérer les adversaires comme des ennemis.
- ✗ De critiquer les adversaires, l'entraîneur, les dirigeants...

CODE DE CONDUITE DES MINIBASKETTEURS

Le Minibasketteur prendra davantage de plaisir à pratiquer si le plaisir est partagé avec tous.

LES MINIBASKETTEURS S'EFFORCERONT

- ✓ D'arriver en tenue de basketteur.
- ✓ D'arriver environ 15 minutes avant le début de la séance pour être prêt à débiter à l'heure prévue.
- ✓ De penser aux formalités administratives qui sont demandées (photo, cotisation, certificat médical...).
- ✓ D'être poli (bonjour, au revoir, merci...).
- ✓ De respecter les lieux et installations (vestiaires, banc d'équipe...) et de laisser propre et en bon état chaque endroit.
- ✓ De prévenir des absences.
- ✓ D'aider au rangement du matériel à la fin de l'exercice, de la séance...
- ✓ De respecter les entraîneurs, partenaires, adversaires, arbitres et officiels.
- ✓ D'être attentif aux consignes durant toute la séance.
- ✓ De donner le meilleur de soi-même en toute occasion.
- ✓ De ne jamais dire «je n'y arrive pas» mais «je n'y arrive pas encore».

LES MINIBASKETTEURS S'INTERDIRONT

- ✗ D'être désagréables avec les autres.
- ✗ De parler, de dribbler ou de shooter quand l'entraîneur parle ou montre.
- ✗ De quitter la séance sans autorisation.
- ✗ De critiquer les autres joueurs.
- ✗ De perturber le comportement du groupe.
- ✗ De ne penser qu'à eux et d'oublier le reste de l'équipe.
- ✗ De ne pas respecter les règles.
- ✗ D'avoir un comportement dangereux, antisportif.



CODE DE CONDUITE DES DIRIGEANTS

Les dirigeants seront les garants de l'« esprit basket».

LES DIRIGEANTS S'EFFORCERONT

- ✓ De suivre leurs Minibasketteurs à l'entraînement comme en compétition.
- ✓ De donner les moyens matériels aux entraîneurs (un ballon par enfant, des chasubles, des plots...).
- ✓ De faciliter la formation de leurs entraîneurs.
- ✓ D'avoir des échanges réguliers avec leurs entraîneurs.
- ✓ De créer un lien entre parents, entraîneurs et autres dirigeants.
- ✓ D'encourager l'organisation de manifestations qui permettront de créer une convivialité et un esprit club.
- ✓ D'inviter les autres membres du club à assister aux matchs et tournois de l'école de MiniBasket.
- ✓ D'identifier et d'utiliser les compétences de chaque parent et de les solliciter.
- ✓ De valoriser les bénévoles lors des réunions et assemblées générales.
- ✓ De connaître le prénom de chaque enfant.

LES DIRIGEANTS S'INTERDIRONT

- ✗ De montrer moins d'intérêt pour leurs équipes de MiniBasket que pour leur équipe fanion.
- ✗ De s'ingérer dans le fonctionnement technique de l'école de MiniBasket.
- ✗ De laisser l'entraîneur livré à lui-même avec les aspects organisationnels (réservations de salles, tenue de la feuille...).
- ✗ De laisser seul un entraîneur mineur.
- ✗ De critiquer « à chaud » ses éducateurs.
- ✗ De critiquer, insulter... les arbitres, officiels, joueurs...
- ✗ De laisser un éducateur seul avec un enfant dans un espace donné.

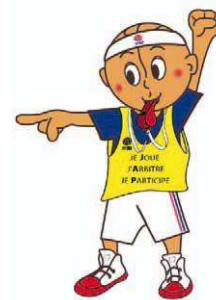
MISE EN APPLICATION DES RÈGLES DE LA PRATIQUE MINIBASKET

Préambule

Ce chapitre, partie intégrante des règles de la pratique MiniBasket, en présente les principes d'application. Dès le plus jeune âge, il faut habituer l'enfant à comprendre que tout jeu implique des règles (ex : « je peux ou je ne peux pas faire »). De ce fait, l'Eduteur / Arbitre est partie prenante du jeu pour vérifier cette application.

Les règles du jeu sont rédigées à partir des 4 règles de base :

- la sortie de balle,
- le dribble,
- le marcher,
- le contact.



Les présentes règles de jeu et leur application ont été rédigées dans le seul but de répondre à l'attente de l'ensemble de nos Minibasketteurs. Elles excluent le principe de « victoire à tout prix » qui existe encore dans l'esprit de certains « entraîneurs » ou parents, principe qui aboutit invariablement à la mise à l'écart d'enfants débutants ou de progression plus lente.

Le MiniBasket est un basket de masse et d'apprentissage dans lequel le jeu doit primer sur l'enjeu, mais il doit permettre aussi de révéler des potentiels et des talents.

Cette réflexion nous a permis de dégager comme priorité les objectifs suivants :

- Permettre à chaque enfant de pratiquer le basket à son propre niveau
- Éviter les rencontres entre groupes de niveaux très différents
- Permettre un temps de jeu équivalent pour favoriser la formation
- exploiter l'espace de jeu
- Assurer la fidélisation de nos jeunes pratiquants (participation, plaisir de jouer...)
- Susciter des vocations (ex : J.A.P.)

1- Organisation logistique :

La commission sportive en relation avec la commission MiniBasket organise les championnats, en fonction du nombre d'enfants dans une équipe, de leur niveau et de l'espace disponible, organisent des matchs en 3 contre 3, 4 contre 4 avec deux principes directeurs :

- que chaque enfant joue le plus possible,
- qu'il soit opposé à des joueurs de son niveau.

2- Entretien d'avant-match des éducateurs / arbitres :

Avant chaque rencontre, il est fortement conseillé aux éducateurs de se concerter sur le niveau de leurs joueurs pour organiser des périodes de jeux d'égale valeur et pour situer le niveau d'intervention de l'arbitrage. Un éducateur pourra, par exemple, demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement les jours précédents. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique.

L'arbitre et l'éducateur s'associent pour permettre le bon déroulement du jeu au regard du niveau des enfants. En effet, la spécificité du jeune joueur, comme son âge, son niveau technique, ses capacités de développement, fait que l'arbitrage doit être adapté à ses caractéristiques.

3- Organisation des rencontres:

La commission sportive en relation avec la commission MiniBasket répartissent les enfants en fonction de leur niveau de jeu, par catégorie :

U9: Débutants / Confirmés

U11: D3 / D2 / D1 / ELITE

- Par niveaux de jeu (U9 et/ou U11) :

- U9 Débutants : Protocole d'échauffement obligatoire et rencontres
- U9 Confirmés : Rencontres
- U11: Rencontres

- Pour les U9 et U11, chaque équipe présente un effectif de :

- U9 : 5 à 8 joueurs maximum
- U11 : 5 à 10 joueurs maximum

Composition des équipes:

U9:

- possibilité de groupe filles, groupe garçons ou groupe mixte
- 3 contre 3

U11:

- possibilité de groupe filles, groupe garçons ou groupe mixte
- 4 contre 4

Mixité :

- Un seul joueur de sexe différent sur le terrain.
- Pour la mixité, seulement des filles avec des garçons (2 maxi par équipe) en Elite et D1.
- Mixité possible pour D2 et D3 (2 maxi par équipe).
- Les équipes de D2 et D3 ayant une mixité ne peuvent accéder au niveau supérieur en 2^{ème} phase.



4- Arbitrage pédagogique:

On ne parle pas ici de sanction : toute décision de l'éducateur / arbitre doit être expliquée aux enfants.

5- Feuille de marque:

Elle est identique aux feuilles de matchs championnats jeunes et de ce fait accessible aux enfants et aux parents (voir un exemplaire en annexe).

6- Mise en situation des enfants comme arbitre :

Lors des rencontres, l'enfant minibasketteur sera accompagné par une personne **CONFIRMEE ADULTE** à cette pratique.

RÈGLES DE JEU

RÈGLE 1 – LE JEU

Article 1.1 – Le MiniBasket

Le MiniBasket est un jeu proposé aux garçons et filles ayant maximum dix ans dans l'année où la compétition commence, c'est à dire la catégorie U11 et U9.



Article 1.2 – Objectif

L'objectif du MiniBasket est, pour chaque équipe, de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de s'emparer du ballon ou de marquer, dans les limites fixées par les règles du jeu.

Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de lancer franc. Aucun point ne sera validé pour l'une ou l'autre des équipes.

RÈGLE 2 – DIMENSION S ET ÉQUIPEMENTS

Article 2.1 – Le terrain

Règles obligatoires

Le terrain de jeu doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle.

Dimensions :

- maxi : 28 x 15
- mini : 15 x 14

Commentaires et/ou suggestions

Tout doit être mis en œuvre pour proposer une aire adaptée au niveau et au nombre des joueurs en présence sur le terrain :

- terrain réduit pour les U9
- terrain plus grand pour les U11 en 4X4
- terrain normal pour les U11 Elite en 5X5

Article 2.2 – Les lignes

Règles obligatoires

Ce sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de Basket-Ball normal avec les différences suivantes:

LANCER FRANC (LF) : il sera primordial d'adapter la ligne des lancers à l'âge et aux possibilités de l'enfant. L'objectif est que la gestuelle apprise ne soit pas déformée.

En U9 : on utilisera la ligne avec pointillés si celle-ci est matérialisée (sinon on placera l'enfant à mi-Chemin entre le panier et la ligne des Lf) Le but est que l'enfant réussisse à marquer avec un bon geste!

En U11 : on pourra utiliser la ligne normale pour des enfants qui auront acquis une expérience et un geste. Le franchissement de la ligne est autorisé, alors le tireur ne jouera pas le rebond offensif.

Sur les paniers latéraux, faire mettre une petite marque (si possible peinte mais du « strap » peut convenir) avec la distance depuis la ligne de fond :

- **pour les U9 :** 4,00 m depuis la ligne de fond ou 2,80 depuis l'aplomb de la planche.
- **pour les U11 :** 5,80 m depuis la ligne de fond ou 4,60 depuis l'aplomb de la planche.

NB: pour des U11 débutants (D3) on pourra, de la même façon, faire tirer « plus près ». L'essentiel, dans tous les cas de figure, étant que l'enfant puisse tirer à une distance qui lui permette non seulement de marquer mais aussi de la faire avec une bonne gestuelle « sans forcer », dans l'esprit cela reste une réparation.

Commentaires et/ou suggestions

La présence des lignes sur un terrain de jeu est essentielle. Même tracées de façon sommaire ou provisoire, elles donnent aux enfants les repères et sont indispensables à l'acquisition et au respect des règles de jeu.

Article 2.3 – Les panneaux / les paniers

Règles obligatoires

Chacun des panneaux doit être en bois dur ou en matériau transparent adéquat, de surface plane. Il doit être agréé et répondre aux normes de sécurité. Chaque panier comprend l'anneau et le filet.

Chacun des deux anneaux doit être à 2.60m maximum au-dessus du terrain.



Article 2.4 – Le ballon

Règles obligatoires

Catégorie **U9** : ballon T5

Catégorie **U11** : ballon T5

Article 2.5 – Équipements techniques

Règles obligatoires

L'équipement technique suivant doit être à disposition :

- un panneau d'affichage ET/OU un chronomètre de jeu
- une feuille de marque
- une flèche pour l'alternance
- un appareil sonore ou un sifflet
- Plaquettes numérotées de 1 à 5 pour les fautes.

RÈGLE 3 – LES JOUEURS ET L'ENTRAÎNEUR

Article 3.1 – Les équipes

Règles obligatoires

Chaque équipe doit être composée de :

U9 : 5 à 8 joueurs par équipe, 3 joueurs sur le terrain pour chaque opposition.

U11 : 5 à 10 joueurs par équipe, 4 joueurs sur le terrain pour chaque opposition.

Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de capitaine.

Article 3.2 – L'éducateur

L'éducateur est le responsable de l'équipe, **il doit être licencié.**

Il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain en encourageant toute action positive, même si elle n'est pas suivie d'effet immédiat, en expliquant les actions négatives, en donnant des solutions possibles au joueur.

Il adopte une attitude positive, s'attache à respecter l'ensemble des acteurs de la rencontre et exige la même attitude de la part de ses joueurs.

Il est responsable des changements de joueurs, en veillant à partager équitablement le temps de jeu.


Article 3.3 – Tenue des joueurs

Règles obligatoires

Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un maillot de même couleur. Les maillots doivent être numérotés.



4 – RÈGLES DE CHRONOMÉTRAGE

<p>Article 4.1 – Temps de jeu / Chronométrage</p> <p>Règles obligatoires</p> <p>U9 & U11 : 4 périodes de jeu de 6 mn décomptées. Intervalle de 1 mn entre 1^{ère} et 2^{ème}, et entre 3^{ème} et 4^{ème} période. Une mi-temps de 5 mn entre la 2^{ème} et 3^{ème} période.</p> <p>Article 4.2 – Début de la rencontre</p> <p>Selon les règles officielles, la rencontre commence par le Protocole d'échauffement en U9 et/ou puis un entre-deux (l'arbitre doit lancer le ballon entre deux adversaires) puis s'applique la règle de l'alternance. Après la mi-temps, les équipes doivent changer de panier.</p> <p>Pour les U11, mêmes règles sans le protocole d'échauffement.</p>	<p>Article 4.3 – Temps mort</p> <p>Règles obligatoires</p> <p>Un temps mort par période.</p> 
--	--

RÈGLE 5 – VALEUR D'UN PANIER RÉUSSI – RÉSULTAT DE LA RENCONTRE

<p>Article 5.1 – Valeurs</p> <p>Règles obligatoires</p> <p>Un panier réussi du terrain compte 2 points.</p> <p>Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point.</p> <p>Un panier à 3-points depuis la ligne officielle.</p>	<p>Article 5.2 – Résultat</p> <p>Règles obligatoires</p> <p>L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante,</p> <p>En U9 Débutants, le cumul des points avec le nombre de points pris avec le protocole d'échauffement (de 6 à 12 points de bonus suivant la réussite des épreuves de dribbles et tirs) sont comptabilisés.</p>
--	---

RÈGLE 6 – REMPLACEMENT ET PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

<p>Article 6.1 – Procédure</p> <p>Règles obligatoires</p> <p>Le remplacement peut se faire dès que le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté, également sur tout panier marqué.</p>	<p>Article 6.2 – Possibilités de remplacement</p> <p>Règles obligatoires</p> <p>Tous les joueurs doivent entrer en jeu dans chaque mi-temps. Le temps de jeu doit être réparti équitablement entre tous les joueurs.</p>
--	---

Définition

Une violation est une infraction aux règles dont la sanction est la perte du ballon par l'équipe fautive.

Article 7.1 – Joueur hors des limites du terrain – ballon hors des limites du terrain

Règles obligatoires

Un joueur est hors-jeu lorsqu'il touche le sol SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.

Le ballon est hors-jeu lorsqu'il touche un joueur ou tout autre personne hors-jeu, le sol ou tout autre objet SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.

Article 7.2 – Le dribble

La règle : dribbler est l'action de faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main.

U9 et U11:

- aucune tolérance sur le dribble à deux mains,
- aucune tolérance sur la reprise de dribble.

Article 7.3 – Le marcher

La règle : le marcher est le déplacement illégal d'un ou des deux pieds dans n'importe quelle direction, au-delà des limites définies dans cet article. La tolérance sur cette règle doit être définie avant le match lors de la rencontre entre les deux éducateurs et l'arbitre, selon le niveau global de leurs joueurs.

Règles obligatoires

Le pivot :

Il y a pivot lorsqu'un joueur qui contrôle un ballon à l'arrêt déplace le même pied dans n'importe quelle direction alors que l'autre pied (appelé pied de pivot) reste en contact avec le sol.

Progression avec le ballon :

Après avoir choisi son pied de pivot, le joueur devra lâcher le ballon avant de le lever pour un départ en dribble ou une passe. Il ne devra pas changer de pied de pivot tant qu'il a le ballon en mains.

Article 7.4 – Trois secondes

Règles obligatoires en U11

Non application de la règle en U9

Commentaires :

En U9, les arbitres auront une action préventive envers le joueur en lui expliquant la règle et en l'invitant à quitter la zone restrictive.

Article 7.5 – Cinq secondes

Règles obligatoires en U11 uniquement

Un joueur en possession du ballon et étroitement marqué, dispose de 5 secondes pour dribbler, passer ou tirer au panier.

Sur une remise en jeu, le joueur effectuant la remise en jeu dispose de 5 secondes.

Article 7.6 – Huit secondes

La règle : une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone arrière, dispose de 8 secondes pour l'amener dans sa zone avant.

Règles obligatoires

Non application de la règle des 8 secondes.

Article 7.7 – Vingt-quatre secondes

La règle : une équipe contrôlant le ballon doit tenter un tir dans un délai de 24 secondes.

Règles obligatoires

Non application de la règle des 24 secondes sauf en 2^{ème} phase pour les U11 Elite.

Article 7.8 – Retour en zone

La règle : une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone avant ne doit pas le ramener dans sa zone arrière.

Règles obligatoires

Non application de la règle en U9 uniquement.

Article 7.9 – Ballon tenu

La règle : le ballon est tenu lorsque plusieurs adversaires le tiennent fermement. Ne pas siffler trop vite.

Règles obligatoires

Application de la règle de l'alternance.

Définition

Une faute est une infraction aux règles impliquant un contact personnel avec un adversaire ou un comportement antisportif.

Article 8.1 – Faute personnelle

La règle : tout contact empêchant la progression d'un adversaire, avec ou sans ballon – bloquer, pousser, tenir, accrocher... sera sanctionné par une faute personnelle, inscrite au compte du joueur fautif et sanctionnée selon les règles

Pas de contact pas de faute !

Règles obligatoires

Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer :

- Le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction.

Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :

- Si le panier est réussi, panier accordé, avec réparation supplémentaire.
- Si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs.

Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe en U9 uniquement.

Article 8.2 – Faute antisportive

La règle : une faute antisportive est une faute commise délibérément par un joueur ne jouant pas le ballon, ou provoquant un contact excessif et brutal sur un adversaire.

Règles obligatoires

Pas de faute antisportive sifflée en MiniBasket.

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction au joueur et pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu.

Commentaires :

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle.

Article 8.3 – Faute technique

La règle : une faute technique est une faute sans contact qui sanctionne des termes irrespectueux, vers un joueur, vers l'arbitre. Elle sanctionne également un entraîneur qui pénètre sur le terrain.

Règles obligatoires

Pas de faute technique sifflée en MiniBasket. Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction et exiger une attitude correcte d'un joueur ou de son éducateur

Commentaires :

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur ou de son éducateur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle.

Article 8.4 Faute disqualifiante

La règle : tout comportement antisportif flagrant d'un joueur ou d'un éducateur est une faute disqualifiante.

Règles obligatoires

Pas de faute disqualifiante sifflée en MiniBasket. Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre devra expliquer l'infraction et pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu. Dans le cas de l'éducateur fautif, il ne quittera pas le terrain, mais son attitude sera signalée sur la feuille.

Commentaires

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle. Celle de l'éducateur sera considérée aux regards des règlements en vigueur (attention aux personnes non licenciées).

Article 8.5 – 5 fautes par joueur

La règle : un joueur ayant commis cinq fautes doit quitter le jeu (sauf arrangement entre les éducateurs).

RAPPEL :

1/ DÉFINITIONS

Quelques termes spécifiques sont repris dans les différents articles des règles. A chacun d'eux correspond une définition.

Ballon mort : le ballon devient mort,

- sur chaque coup de sifflet de l'arbitre.
- quand le temps de jeu est écoulé.
- sur chaque panier réussi.

Ballon vivant : le ballon devient vivant,

- sur entre-deux, quand le ballon est frappé par un sauteur.
- sur le deuxième lancer-franc, quand il est mis à la disposition du tireur.
- sur remise en jeu, quand il est mis à disposition du joueur effectuant la remise en jeu.

Contrôle du ballon

Un joueur contrôle le ballon lorsqu'il le détient, qu'il dribble ou qu'il a un ballon vivant en sa possession.

Une équipe contrôle le ballon quand un joueur de cette équipe contrôle le ballon, ou quand il est passé entre coéquipiers.

Sur un tir, le contrôle du ballon cesse dès qu'il quitte les mains du tireur.

2/ DISPOSITION SPARTICULIÈRES

2.1 - Afin de répondre aux objectifs de formation du joueur, la défense homme à homme ou fille à fille est obligatoire.

2.2 - L'utilisation de stratégies collectives défensives, quelles qu'elles soient, sera bien évidemment efficace compte tenu de l'inexpérience des attaquants... On fera remarquer que c'est hypothéquer l'avenir des minibasketteurs que de leur donner des éléments collectifs défensifs qui masqueront leurs faiblesses et qui ne leur permettront pas de se former !

La seule chose organisée défensivement sera le fait de confier un opposant à chaque joueur dont il aura la responsabilité.

On pourra également, quand le remiseur n'aura pas de recul (en particulier dans le jeu en travers du terrain), demander au défenseur dudit remiseur de reculer de « deux pas ».

- En MiniBasket, chaque rencontre se termine par une poignée de main qu'échangent les joueurs, les arbitres et les éducateurs.

Aspects Techniques

Règles	U7 U8 U9	U10 U11	U12 U13	U14 U15
Défense individuelle tout-terrain	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	RECOMMANDEE	RECOMMANDEE
Défense individuelle à partir du 1/2 terrain	INTERDIT	INTERDIT	AUTORISEE	AUTORISEE
Défense Zone Press tout-terrain	INTERDIT	Autorisée en élite	AUTORISEE	AUTORISEE
Défense Zone 1/2 terrain Défendre en zone c'est lorsque les joueurs ont en responsabilité un espace et non pas un joueur.	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT
Panier à 3 points	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE

Aspects Réglementaires : doit être sifflé

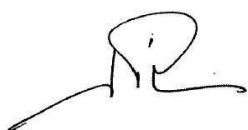
Règles	U7 U8 U9	U10 U11	U12 U13	U14 U15
3" (dans la zone restrictive)	Non	Oui	Oui	Oui
5" (possession du ballon dans les mains)	Non	Oui	Oui	Oui
8" (temps maximal pour passer la ligne médiane)	Non	Non	Oui	Oui
24" (temps maximal de possession du ballon)	Non	Non Sauf U11 élite	Oui	Oui
Reprise de dribble	Oui	Oui	Oui	Oui
Marcher	Tolérance +	Tolérance	Oui	Oui
Retour en zone	Non	Oui	Oui	Oui
Faute antisportive	Non	Non	Oui	Oui
Faute Technique	Non	Non	Oui	Oui
Faute Disqualifiante	Non	Non	Oui	Oui
5 fautes	Oui	Oui	Oui	Oui
Réparation après 4 fautes d'équipe par ¼ temps.	Oui	Oui	Oui	Oui

Aspects pratiques

Règles	U7 U8 U9	U10 U11
Protocole d'échauffement obligatoire U9	Débutants obligatoire	Non
Taille du Ballon	5	5
Temps de jeu	4 X 6 Minutes en décompté.	4 X 6 Minutes en décompté.
Prolongation	Non (match nul accepté)	1x2mn (autant de prolongations que nécessaire)
Nombre de joueurs en jeu (8 joueurs sur la feuille maxi pour les U9) (10 joueurs sur la feuille maxi pour les U11)	3 contre 3	4 contre 4
Changements des joueurs	Changement possible sur panier.	Règle normale

Les autres points du règlement sont appliqués selon les textes en vigueur. On rappelle toutefois que l'accompagnateur de l'équipe et l'arbitre d'une rencontre de Mini-basket doivent surtout se comporter comme des éducateurs et chercher à communiquer avec les joueurs (es), pour expliquer et non pas seulement réprimander ou sanctionner.

Le Président
Jacques PHILIPPE



Le Secrétaire Général
Patrick ERRIEN

